

Bureau du 7 février 2005

Décision n° B-2005-2939

commune (s) : Lyon 8°

objet : **1, boulevard Jean XXIII - Tènement pharmacie galénique - Création d'un parking**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 janvier 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2000-2006, de la convention de site de Lyon pour l'enseignement supérieur et la recherche en date du 7 juillet 2002 et de son avenant n° 1, la Communauté urbaine a réalisé la réhabilitation de l'école d'infirmières et d'assistantes de service social Rockefeller à Lyon 8°. Cette réhabilitation est aujourd'hui achevée et l'établissement est en activité depuis la dernière rentrée scolaire. Aujourd'hui, les bâtiments préfabriqués ont été démolis et il convient d'aménager la parcelle ainsi libérée en parking à disposition de l'école Rockefeller.

Par décision n° B-2004-2739 en date du 6 décembre 2004, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour la création de ce en parking -tènement pharmacie galénique- 1, boulevard Jean XXIII à Lyon 8°.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance en date du 21 janvier 2005, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 - maçonnerie : entreprise VPRM pour un montant de 44 063,90 HT, soit 52 700,42 TTC,
- lot n° 2 - métallerie : entreprise Masfer pour un montant de 75 102 HT, soit 89 821,99 TTC,
- lot n° 3 - voirie et réseaux divers (VRD) : entreprise Perrier TP pour un montant de 46 523,70 HT, soit 55 642,35 TTC,
- lot n° 4 - espaces verts : entreprise JS SARL pour un montant de 10 147,40 HT, soit 12 136,29 TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés et tous les actes contractuels afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 - maçonnerie : entreprise VPRM pour un montant de 44 063,90 HT, soit 52 700,42 TTC,
- lot n° 2 - métallerie : entreprise Masfer pour un montant de 75 102 HT, soit 89 821,99 TTC,
- lot n° 3 - VRD : entreprise Perrier TP pour un montant de 46 523,70 HT, soit 55 642,35 TTC,
- lot n° 4 - espaces verts : entreprise JS SARL pour un montant de 10 147,40 HT, soit 12 136,29 TTC.

2° - Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 et a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 11 034 260 en dépenses et 8 826 798 en recettes - comptes 0458 161 en dépenses et 0458 261 en recettes - fonction 023 - centre budgétaire 5 720 - centre de gestion 572 200 - opération 0467.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,